

Mesurer et aménager les territoires

**Besoin de plus de renseignements ?
Contactez-nous !**

École Supérieure d'ingénieurs Géomètres et Topographes

Campus universitaire
1 Bd Pythagore – 72000 Le Mans
+33 (0)2 43 43 31 00 - taxeapprentissage@esgt.cnam.fr

www.esgt.cnam.fr



Com ESGT – Mai 2025 © Photos : ESGT

Mesurer et aménager les territoires

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

*Investir ensemble
C'est préparer et améliorer notre avenir*



**Le Cnam ESGT / EPN02
SIRET : 197 534 712 00512**

L'ESGT en bref

Des formations pluridisciplinaires d'excellence

L'ESGT, composante du Cnam, propose **une véritable compétence pluridisciplinaire** en sciences et techniques de la mesure, en aménagement des territoires et en sciences juridiques.

L'ESGT, reconnue par la **Commission des titres d'ingénieur** (Cti) et le **Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur** (Hcéres), est devenue **école associée Polytech** en 2020.

L'offre de formation

- Ingénieur géomètre et topographe.
- Master aménagement et gestion du foncier.
- Master Méthodes et outils de suivi pour l'aménagement et l'environnement.
- Licence professionnelle géomesure et aménagement.
- Licence professionnelle collaborateur géomètre.

L'ESGT est l'une des trois écoles d'ingénieurs agréées par l'**Ordre des Géomètres-Experts** (OGE) pour accéder à cette profession. Elle dispense également en formation continue des modules nécessaires à l'obtention du titre de géomètre-expert foncier DPLG.



100%
d'embauche
après 6 mois

94%
taux de
réussite

Environ 400
étudiants
chaque année

3500
diplômés
depuis sa
création

La taxe d'apprentissage : comment ça marche ?

Depuis 2023, ce sont les Urssaf qui collectent directement auprès de vous ce solde de 13%. Elles sont chargées de reverser les fonds aux établissements habilités, désignés par les entreprises via une plateforme dédiée. Pour plus d'informations, consultez [Soltea](#).

Comment verser votre taxe ? :

Connectez-vous à la plateforme  [Soltea](#).
Renseignez notre SIRET :

197 534 712 00512

**(Conservatoire national des arts et
métiers - EPN02 - ESGT)**



Calendrier :

26 mai 2025 : Accès à la plateforme pour les employeurs assujettis à cette taxe.

Le versement des fonds aura lieu les 11 juillet et 7 novembre 2025.



 soltéa 

Pourquoi verser votre taxe à l'ESGT ?

La taxe apprentissage c'est une histoire de partenariat entre vous et notre établissement. En soutenant l'ESGT, vous contribuez directement à :

- L'acquisition de matériels de pointe (drones, scanners, lidar).
- Favoriser l'intégration dans l'école des nouvelles technologies du numérique et de l'IA.
- Une pédagogie toujours plus innovante et connectée aux réalités du terrain.

Votre contribution est un levier concret pour former les professionnels de demain.

